

COMMUNIQUE DE PRESSE CONJOINT

N°018/ASADHO/ACIDH/CDH/ COSCCET/ 2008

Floribert CHEBEYA, Président de la Voix des Sans Voix, inquieté par les services de sécurité pour avoir dénoncé l'assassinat de Madame Aimée KABILA MULENGELA

L'Association Africaine des Droits de l'Homme, section du Katanga (ASADHO/Katanga), l'Action contre l'Impunité pour les Droits Humains (ACIDH), le Centre des Droits de l'Homme et du Droit Humanitaire (CDH), et le Comité de Suivi pour la Contribution des Communautés et Eglises à la Transformation Humaine (COSCCET), sont préoccupés par l'interpellation de Monsieur Floribert CHEBEYA, Président de l'ONG Voix des Sans Voix (VSV) pour avoir dénoncé l'assassinat de Madame Aimée KABILA MULENGELA à son domicile dans la nuit du 15 au 16 Janvier 2008. La victime, âgée de 32 ans et fille de feu Mzee Laurent Désiré KABILA, était porteuse d'un passeport diplomatique n° D 0012893.

En effet, il appert de rappeler à l'opinion qu'une ONG des droits de l'homme poursuit essentiellement comme objectifs la promotion et la protection des droits humains, et que la dénonciation est une des activités qui assurent la réalisation de cette mission. Dans le cas d'espèce, la VSV a accompli la mission lui reconnue avec professionnalisme ; malheureusement, son président est devenu la cible d'attaques et de menaces de la part des services de sécurité de la République Démocratique du Congo.

L'ASADHO/Katanga, l'ACIDH, le CDH et le COSCCET s'inquiètent des menaces que subies Madame Marie RAMAZANI MULENGELA, demi-sœur de la défunte, qui a accepté de garder les enfants de la disparue.

Les quatre associations des Droits de l'Homme basées à Lubumbashi au Katanga en RDC rappellent à l'opinion tant nationale qu'internationale que ce n'est pas la première fois que les activistes de droits de l'homme sont victimes d'abus de toutes sortes de la part des services de sécurité de l'Etat pour avoir accompli leur mission.

La pression exercée sur la famille présidentielle par les ONGDH et la communauté internationale suite à l'abandon du corps de la défunte à la morgue du Centre Hospitalier MONKOLE fait que la famille présidentielle et les services de Sécurité de la R.D.C s'acharnent sur toute personne qui cherche à dire la vérité sur les circonstances de l'assassinat de Madame Aimée KABILA.

Il sied de rappeler qu'aux termes des articles 16 et 23 de la Constitution de la République Démocratique du Congo les droits à la vie, à la liberté d'expression, à l'intégrité physique constituent un acquis de tout citoyen, et l'Etat a le devoir d'en assurer une pleine jouissance.

Devant cette situation, l'Association Africaine de Défense des Droits de l'Homme, section du Katanga, l'Action contre l'Impunité pour les Droits Humains, le Centre des Droits de l'Homme et du Droit Humanitaire et le Comité de Suivi pour la Contribution des Communautés et Eglises à la Transformation Humaine apportent leur soutien sans faille à Monsieur Floribert CHEBEYA qui est la cible d'attaques, tracasseries, menaces et intimidations.

Eu égard à ce qui précède, les associations précitées recommandent :

- **Au Président de la République :**
 - ✓ De s'assumer effectivement garant des droits affirmés dans la Constitution au profit des Congolais
- **Au gouvernement de la République Démocratique du Congo :**

- ✓ De diligenter, cette ci, une mission d'enquête indépendante pour connaître l'auteur ou les auteurs de l'assassinat de Madame Aimée Kabila et de savoir le motif de cet assassinat.
 - ✓ De laisser libre Monsieur Floribert CHEBEYA afin qu'il vaque paisiblement à ses occupations
 - ✓ De garantir à tous les citoyens la jouissance de leurs droits, et particulièrement à Monsieur Floribert CHEBEYA.
 - ✓ De protéger Madame Marie RAMAZANI MULENGELA, demi-sœur de la défunte contre toute sorte de menaces.
- **A la justice :**
 - ✓ De chercher et punir les auteurs de cet assassinat crapuleux.
 - ✓ De ne pas cautionner les tentatives de musellement des défenseurs des droits de l'homme.
 - **Aux ONGDH :**
 - ✓ De se mobiliser pour apporter leur soutien à Monsieur Floribert CHEBEYA, Président de la VSV qui est victime de tracasseries et intimidations.

Fait à Lubumbashi le 30 / 01 / 2008

ASADHO, ACIDH, C.D.H et COSCET